



Département de l'Ain
Arrondissement Bourg
en Bresse

**VILLARS LES
DOMBES**

Date de la séance :
8 Juillet 2025

Nombre de
conseillers

En exercice : 27
Présents : 19
Absents : 1
Votants : 26

Date de la
convocation :
2 Juillet 2025

Domaine
Ressources
Humaines
Pour : 26
Contre :
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
001-210104436-20250709-202507D0037-DE
Date de télétransmission : 09/07/2025
Date de réception préfecture : 09/07/2025

N° 202507D0037

L'an Deux Mil vingt-cinq le 8 Juillet, le Conseil Municipal de Villars les Dombes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Pierre LARRIEU, Maire.

Monsieur Michel MACON a été élu secrétaire de séance.

PRÉSENTS : P. LARRIEU – F. MARECHAL - I. DUBOIS - M. BIELOKOPYTOFF - A. MARTIN - M. MACON – E. JACQUAND – C. VALET- J. BERTHET - D. VENET - A. DUPERRIER – D. FROMENTIN - L. VIOLA – F. JANET - J. SAINT PIERRE – V. PEYROL -- J. LIENHARDT – S. BAUDIN- P. NOBLET

ABSENTS :
S. CLOUPET a donné pouvoir à M. BIELOKOPYTOFF
M.A ROUX a donné pouvoir à F. JANET
I. VAURES a donné pouvoir à A. DUPERRIER
C. SEMINARA a donné pouvoir à V. PEYROL
S. GUEDON a donné pouvoir à P. LARRIEU
D. SEBAI a donné pouvoir à M. MACON
F. CANARD a donné pouvoir à J. LIENHARDT

S. ROGNARD

OBJET : CREATION D'UN POSTE D'ANIMATEUR POUR L'ENCADREMENT DU SERVICE AFFAIRES SCOLAIRES

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Pour les besoins du service des Affaires scolaires qui concerne 24 agents, il convient de créer un poste d'encadrement relevant de la catégorie B de la filière Animation .

A ce titre, il est proposé à l'assemblée de créer un poste d'Animateur à temps complet à compter du 1^{er} Août 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE

- ✓ **de créer l'emploi d'animateur territorial**, emploi permanent à temps complet à compter du 1^{er} Août 2025 , **susceptible(s) d'être pourvu par des agents relevant du grade d'agent d'animation ou cadre d'emplois des animateurs**,
- ✓ **Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.**



Le 9 Juillet 2025,
Le Maire,
Pierre LARRIEU

Accusé de réception en préfecture
001-210104436-20250709-202507D037-DE
Date de télétransmission : 09/07/2025
Date de réception préfecture : 09/07/2025